

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue 9 décembre 2024, a adopté le règlement numéro 24-874 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 18-744 sur la gestion contractuelle »;
- **Que** le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau et sur le site web de la Municipalité;
- **Que** ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 13 décembre 2024

Avis numéro : 2024-69

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 13 décembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 13 décembre 2024.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe